

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	31	36

N° 128/2017

OBJET : Appel à projet ECOFOLIO

L'an deux mille dix-sept et le 6 juin à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 30 mai 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Sylvie BOUTILLIER, Monique COURBIERES, Anne FIGUEROA, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Catherine MONIER, Joëlle TEISSIER, Danielle TENSA,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Daniel ONEDA, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Alain RIVELLA, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Mme Nadine BARRE donne procuration à M. Jean-Claude BLANC, M. Jean-Pierre BASTIANI à Mme Joëlle TEISSIER, Mme Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Bernard TISSEIRE, M. Serge MAGGIOLO à Mme BOUTILLIER, M. Floréal MUNOZ à M. Jean-Claude ROUANE.

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Sabine PARACHE, Nadia ESTANG, Marie-Christine ESCOURROU-BERDOU,
Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, Serge DEMANGE, Serge MARQUIER, Alain PEREZ.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme Carole LAFUSTE, Messieurs Bertrand COURET, Nicolas GILABERT, Jean DELCASSE, François NOWAK.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Marie-Christine ARAZILS a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le président précise que la récupération du papier est un enjeu majeur pour lequel il est nécessaire de mettre en œuvre le meilleur dispositif permettant de récupérer le plus de matière en maîtrisant les coûts.

L'objectif national est de 65% de recyclage de l'ensemble des déchets papiers géré par le service public en 2022. Ecofolio lance un appel à projet pour lequel les candidatures doivent parvenir au plus tard le 15 juin 2017. Cet appel à projets pour l'accompagnement au changement permet de bénéficier d'une aide financière de 75% sur le flux papier (JRM) grâce à la signature de la convention avec Ecofolio.

Le bureau d'études en charge de l'optimisation de la collecte sur le territoire a remis son rapport en 2016 au SMIVOM de la Mouillonne et a préconisé la séparation des fibreux (papiers et cartonnettes d'emballage ménager) et non fibreux (recyclables restant : acier, aluminium, ELA (tétrabrick), et plastiques) et la mise en place de points collectifs de regroupement sur l'ensemble du territoire.

D'autre part il est constaté que la récupération sur le territoire est faible et en deçà du niveau national et régional. Selon la caractérisation des ordures ménagères menée en 2012, il reste l'équivalent de 10Kg/an/hab de papiers dans les ordures ménagères qui ne sont pas triés donc non valorisés.

Selon la caractérisation de la benne à DIB effectuée en 2015, il reste l'équivalent de 0.5Kg/an/hab de papiers/cartons dans les bennes de DIB en déchetterie.

Un projet de séparation des fibreux non fibreux est ainsi envisagé sur le territoire.

Le projet de changement prévoit :

- Une modification de la présentation des matières recyclables qui actuellement présentée en porte à porte tout en mélange, évoluerait vers la séparation fibreux/non fibreux. Les emballages ménagers plastiques et métaux resteraient dans les bacs de recyclables prévus à cet effet et le papier et les cartonnettes d'emballages feraient l'objet d'un apport volontaire en borne dédiées.
- La mise en place d'une collecte dédiée à ce nouveau flux
- La mise en place d'une opération de communication sur le changement
- Une opération dans les écoles du territoire sur la récupération du papier avec un véritable projet pédagogique.
- L'éco-exemplarité de la communauté de communes sur le tri dans les bureaux de ce nouveau flux
- L'installation en déchetteries de bornes de récupération

Un changement de mode de collecte permettrait de rapporter plus de matière (les papiers et cartonnettes d'emballages ne seraient plus souillés par les autres déchets en mélange, la communication renforcée permettrait de récupérer TOUS les papiers).

Accompagné d'un plan de communication le projet permettra de doter la population en sacs de précollecte et borne d'apport volontaire calée sur des emplacements identifiés (bornes verre) ayant une dotation importante sur le territoire, en parallèle une opération de récupération dans les écoles du territoire permettra en jouant sur la pédagogie d'impliquer les futures générations.

Un tel changement implique des moyens de collecte à prévoir en conséquence afin d'effectuer la collecte en régie des fibreux en borne d'apport volontaire.

M. Le Président précise qu'une partie des administrés trie déjà le papier et l'apporte en déchetterie qui n'est pas encore (faute de place) équipée pour le tri de ce matériaux, il faudra donc prévoir des bornes en déchetteries.

Le montant du projet se divise en deux axes :

- L'investissement :
 - o Sacs de précollecte pour le papier pour tous les foyers du territoire (devis plast-up) 9100 € HT
 - o Sacs de précollecte multi matériaux pour foyers en point de regroupement (3 900) à modifier (devis plast-up 5 694 € HT)
 - o Plateforme bétonnées pour l'accueil des bornes (devis BDPC) 150 377.50 € HT.
 - o Bornes d'apport volontaire : (devis CITEC) :187 500.00 € HT + 210€ HT de puçage (marché identification).
 - o Camion de collecte + 2 caissons : 243 000 € HT
 - o Etiquettes consigne de tri modifiées bacs de collecte papiers en flux mélangé à modifier 10 600 étiquettes à prévoir (devis reliefdoc 6 224.00 € HT).
- Le fonctionnement :
 - o Personnel dévolus à la collecte dont le temps dévolu à la collecte en régie est précisé dans l'appel à projet.
 - o Temps consacré par l'équipe technique (équipe en régie) au projet : temps de rédaction des pièces pour les consultations, réunions relatives à l'organisation, temps pour le suivie des indicateurs, actions envers les différents publics, ... : 4 483.30€
 - o Personnel prévu pour la mise en place des colonnes sur le territoire : une personne pendant 1 mois avec le matériel déjà disponible en régie soit 2 500 € de coût chargé.
 - o Personnel en régie affecté pendant 3 mois à la distribution sur le territoire des sacs de precollecte : 7 500 € de coût chargé.

- Frais de communication (visuels bornes, affiches, information spécifique sur l'ensemble des 13 700 foyers du territoire, coût du bureau d'étude en communication) (devis lcom21 : 21 400 € HT)
- Edition du nouveau Guide du tri pour l'ensemble des 13 700 foyers du territoire (marché Sarl imprimerie de Ruffié + messages 473 € HT)
- Frais de collecte sur le projet de récupération dans les écoles du territoire : pour 10 écoles volontaires sur le territoire cela correspond à 2760 € HT la 1ere année et 1160 € HT les deux autres années.

Monsieur le président propose de soumettre sa candidature dans le cadre de l'appel à projets 2017 pour l'accompagnement au changement afin de solliciter la dotation et de l'autoriser à signer la convention de partenariat avec Ecofolio.

L'ensemble des éléments relatif au changement figure dans le dossier de l'appel à projet de la CCLA.

Monsieur le président précise qu'en dehors de la demande de dotation d'Ecofolio aucune autre aide n'a été demandée, il propose le plan de financement suivant :

Montant de la dépense d'investissement : 722 526.6 € TTC

Montant de l'aide susceptible d'être octroyée par Ecofolio : 310 825.08 €

FCTVA : 118 523.26 €

Montant de la part restant à financer : 293 178.26 €

Montant de la dépense de fonctionnement : 46 826.90€ TTC

Montant de l'aide susceptible d'être octroyée par Ecofolio : 24 584.12 €

Montant de la part restant à financer : 22 242.78€

Le financement de la part restante se fera par le biais de l'emprunt et/ou des fonds propres de la collectivité.

Une augmentation de la performance est attendue et développée dans l'appel à projet.

Monsieur le président demande au conseil communautaire de se prononcer.

A l'unanimité, le conseil communautaire :

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter la dotation d'accompagnement au changement pour la session 2017 auprès d'Ecofolio,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec Ecofolio.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS